

Bulletin Municipal N° 23

CHAUSSENAC

DECEMBRE 1999



Liberté Egalité Fraternité

Meilleurs voeux

pour l'An

2000



Editorial :

***Au seuil de l'an 2000 -
il est bon de s'interroger
objectivement sur le
devenir du monde rural.***

Les chiffres du dernier recensement, succédant à ceux de 1990, qui étaient déjà négatifs, sont sans appel. Le canton de Pleaux, comme tous les autres cantons de l'arrondissement de Mauriac perd 10 % de sa population. Il faut ajouter les effets dus au "vieillissement" de la population. Nous souffrons cruellement d'un manque d'emplois. Le Cantal perd bel et bien 900 habitants par an. Il faut être réaliste - ce n'est pas l'aménagement de places publiques, la transformation d'anciennes écoles en gîtes ruraux qui seront susceptibles d'inverser significativement la tendance.

Chausсенac a inauguré le 24 septembre dernier quatre équipements importants à l'échelle d'une commune rurale de 240 habitants. Vous avez été nombreux à participer à cette manifestation, reconnaissant ainsi l'intérêt de ces réalisations.

Cependant - afin de mieux nous situer en terme d'avenir, il me paraît nécessaire d'appréhender la situation avec réalisme - et cela - globalement au delà de notre clocher. C'est dans ce sens que j'ai écrit à Mr Jean Chanut - Conseiller général et à tous mes collègues maires du canton afin de leur faire part de l'urgence de créer une nouvelle dynamique locale grâce à une pratique et à une solidarité intercommunales. De nombreuses communes cantaliennes se fédèrent en communauté de communes. Notre canton et notre arrondissement ne peuvent faire figure d'exception. Repousser toute décision après les prochaines municipales de 2001 serait une erreur de plus dont notre canton pourrait se passer...

Après toutes ces considérations, que je renouvelle peut-être trop souvent depuis 1989... veuillez m'en excuser.... je sais que vous êtes nombreux à les partager...

Au nom de la municipalité, laissez-moi vous souhaitez le bonheur et l'accomplissement de vos espérances personnelles, familiales ou collectives à compter de ce 1er JANVIER 2000.

La municipalité s'engage à trouver l'énergie nécessaire pour réaliser les projets communaux voire intercommunaux correspondant aux moyens dont la commune dispose.

Le Maire,
J. KLEM

- | | | | |
|---------------------|--|----------------------|---|
| <i>4 septembre</i> | Assemblée départementale des arbitres de football à Ally :
Municipalité représentée par J. Klem. | <i>17 octobre</i> | Réunion de bureau du Comité des fêtes : Présence de J. Klem, M. Lescure, JM. Delbos et S. Capel. |
| <i>7 septembre</i> | Réunion CYBERCANTAL à Pleaux - Municipalité représentée par J. Klem. | <i>28-29 octobre</i> | Congrès des élus de la montagne à Arrette : Présence du Maire. |
| <i>12 septembre</i> | Comice cantonal race "Salers" à Barriac-les-Bosquets -
Municipalité représentée par J. Klem et A. Picaronny. | <i>30 octobre</i> | Soirée organisée par le Comité des fêtes. |
| <i>19 septembre</i> | Dans le cadre de la journée du PATRIMOINE : visite de l'église, de la sacristie et objets de culte. | <i>9 novembre</i> | Réunion du syndicat de transport : Présence de J. Ischard. |
| <i>24 septembre</i> | - Visite inaugurale du salon de coiffure et du commerce multi-services (voir article plus loin).
- SIETOM Drugeac : réunion de travail présence de J. Klem. | <i>14 novembre</i> | Cérémonie du "11 novembre" et repas des combattants.
(présence du Maire, MM A. Picaronny et J. Ischard). |
| <i>2 octobre</i> | Journée nationale des pompiers Cérémonie à Ally : Présence de J. Klem. | <i>15 novembre</i> | Réunion de travail : Pays de Mauriac à Mauriac : Présence J. Klem. |
| <i>3 octobre</i> | Comice communale "race Salers". | <i>23 novembre</i> | Inauguration de la gendarmerie de Pleaux : Municipalité représentée par J. Klem. |
| <i>9 octobre</i> | Assemblée générale du Syndicat des quatre cantons à Pleaux -
Municipalité représentée par J. Klem et J. Ischard. | <i>25 novembre</i> | Réunion préparatoire - festivités an 2000 - 14 juillet - Méridienne verte et rivière Dordogne à Neuvic (19) Présence de J. Klem et A. Chamelot. |
| <i>15 octobre</i> | SIETOM Drugeac : réunion de travail - Présence J. Klem. | <i>4 décembre</i> | Conseil municipal |

ETAT CIVIL 1999

Mariage :

Le 7 août 1999 : CAPEL Stéphane et DELBOS Christine

Décès :

Le 9 juin 1999 : Mme TETEBLANCHE Marie

Le 23 octobre 1999 : Mr GOUTAL Antonin

Le 22 novembre 1999 : Mme DELBOS Marie

FINANCES - BUDGET COMMUNAL

- **Dotations de l'Etat pour l'an 2000** : globalement le contrat de croissance et de solidarité entre l'Etat et les Collectivités Territoriales (communes, départements,...) monte en puissance puisque la progression des concours apportés par l'Etat sera de **3,8 %** alors que l'inflation est inférieure à **1%**.

Par contre la DGF augmentera seulement de **0,82 %** alors que l'enveloppe globale de DGE (subventionnant notamment les investissements communaux) augmentera de **3,6 %**.

Afin de ne pas pénaliser brutalement les communes qui ont perdu de la population (Cf. : recensement de 1999), le gouvernement a décidé de verser la même dotation forfaitaire (qui fait partie de la DGF) jusque 2002 et cela selon le même montant que celui de 1999.

- **Poursuite de la politique de soutien à l'intercommunalité** : La loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (Cf. : Loi Chevènement) a prévu des incitations fiscales en faveur des communes, qui s'associent par exemple en "communauté de communes" (100 frs à 170 francs de DGF supplémentaire par habitant). La loi de finances pour l'an 2000 prévoit, à ce titre un prélèvement exceptionnel sur les recettes de l'Etat de 500 millions de francs.

- **Classement des communes du Cantal selon le taux de la taxe d'habitation** : Aurillac en tête avec un taux de 19,5 puis Saint-Flour avec 19,43 ... en 16ème position Pleaux (13,2), 19ème Mauriac (12,02), 139ème Ally (7,45), 155ème Brageac (7,02), 163ème Chaussenac (6,93), ...

Ce classement s'explique en partie par la nécessité des villes de couvrir des charges de fonctionnement importantes (espaces verts, bibliothèques, école de musique, piscine,...) que les communes rurales n'ont pas (et ne peuvent pas proposer à leurs habitants).

- Qui paie de la taxe professionnelle sur la commune en 1994 ?

Quatre contribuables pour un montant total de :

11 467 F revenant à la Commune,
10 634 F revenant au Conseil Général,
2 062 F revenant au Conseil Régional,
1 639 F revenant à la Chambre de Commerce.

- **Dans le cadre de la baisse du taux du LIVRET A** (épargne) le gouvernement a par contre baissé les taux d'intérêt des prêts à l'habitat. Notre commune bénéficie de ces dispositions pour les emprunts réalisés à la caisse des dépôts. (Taux passant de **4,8 %** à **3,7 %**).

AGRICULTURE - AMENAGEMENT RURAL

- Priorité à l'installation des jeunes agriculteurs !!!

Le syndicalisme "jeunes agriculteurs" du canton de Mauriac vient de réaliser une enquête pour recenser les agriculteurs de plus de 55 ans sans successeurs connus.

L'enquête montre que le canton a perdu 170 exploitants en 17 ans !!... (486 exploitations en 1979 - 316 exploitations en 1999). Il a été recensé 25 exploitants de plus de 55 ans sans successeurs...

Aussi faut-il s'organiser maintenant pour favoriser les installations réelles de jeunes.

- **Dans le cadre de l'OGAF de Pleaux** une étude semblable avait montré qu'entre 1992 et 1997 : **28 exploitations totalisant 1 575 hectares n'avaient pas de succession familiale possible...** 11 exploitations soit 608 hectares avaient une succession incertaine... il serait intéressant de connaître maintenant le devenir de ces hectares (agrandissement, installation ?)

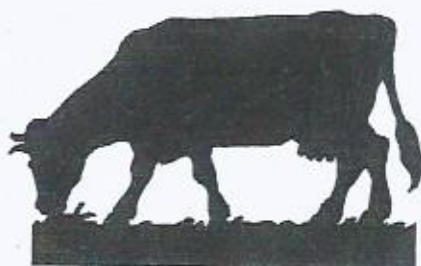
- **Réorientation des aides directes aux agriculteurs** : présenté le 28 juillet dernier, par Jean Glavany, ministre de l'agriculture, le nouveau mode de répartition des aides à l'agriculture met l'accent sur la solidarité, la justice sociale et la préservation des ressources naturelles.

Parmi les mesures prévues :

* modulation des aides directes européennes : les agriculteurs percevant plus de 250 000 F d'aides directes verront leur montant diminuer (ce qui correspond à des exploitations d'au moins 100 hectares de céréales !!) soit 4 % des exploitations agricoles françaises.

* régionalisation des aides directes.

* encouragement des CTE (Contrat Territorial d'Exploitation)



Informations locales :

Que de verres !!...

* 2 tonnes 170 kg : tel est le poids des verres collectés dans notre commune lors du premier semestre 1999 !!... dans le conteneur près du terrain de football.

* Le remplacement du mécanisme de **l'horlogerie dans le clocher** a coûté 7 400 francs... mais Chaussenac a retrouvé ainsi "la bonne heure" sinon le "bonheur"...

* La municipalité a fait installer un système de "**télesurveillance**" qui relie le château d'eau au domicile de Noël Dumas. On peut consulter à tout moment par minitel, le volume d'eau consommé. En faisant un relevé journalier l'employé communal peut détecter les anomalies (fuites importantes, arrêt des pompes, ...), en cas de variation trop importante des consommations du jour par rapport à la veille.

* *Notre réseau communal d'eau a 240 compteurs individuels (maisons, étables, prairies,...) :*

La municipalité a commencé à remplacer les compteurs d'origine (28 ans !!). Tous les compteurs du village de Cussac ont été remplacés cet été par Noël Dumas. Pour l'an 2000 on procédera au remplacement des compteurs du bourg. (Rappel : chaque abonné doit les protéger du gel).

* *Petits travaux municipaux que l'on ne voit pas toujours... durant ce printemps et cette été :*

Peinture sur les portails du cimetière, coupe hebdomadaire de l'herbe du terrain de football, 4 ramassages des encombrants et ferraille, réparation et peinture des croix de chemin à Cussac et au Bar, coupe de l'herbe sur 12 km de bas côtés de routes communales, au Puy de Vidal, au Moulin d'Ostenac... et divers travaux de maçonnerie, ponçage et peinture dans le bâtiment de l'ancien presbytère.

Informations générales :

L'EDF a procédé à une baisse des tarifs depuis mai 1999 :



- * moins 1,9 % pour l'éclairage public,
- * moins 2 % pour les autres consommateurs.

(NB : cette baisse s'ajoute à celle de 4,6 % en 1997 et de 2,5 % en 1998).

* *La sécurité routière : plus que jamais à l'ordre du jour...*

En France, la route a tué en 1998 : 8 437 personnes !!... et blessé 33 977 personnes !!...

* Caisse nationale de **retraite** des agents des collectivités : va subir également une forte dégradation des rapports démographiques...

Ce rapport passant de 2,8 cotisants pour un retraité en 1997 à 0,9 cotisants en 2040 !!...

* Certains **placements financiers**, ont permis d'augmenter la valeur des épargnes de + 130 % en 3 ans !!...

Rien à voir avec le SMIC ou le prix du lait...



24 septembre 1999

Journée inaugurale de
réalisations municipales
et privées

La municipalité a souhaité organiser une manifestation officielle afin de visiter quatre réalisations fort différentes - elles symbolisent en quelque sorte les éléments essentiels à la vie d'une commune rurale telle que la nôtre.

Premièrement : le **logement locatif** - dont la réhabilitation a pu être réalisée avec le concours technique de l'ARIM du Cantal et le concours financier de l'Etat grâce à une dotation globale de fonctionnement (2ème part). On peut rappeler à ce propos que la commune dispose maintenant de 7 appartements qui permettent de loger actuellement 15 personnes.

Deuxièmement : le **salon de coiffure** dont les locaux ont été aménagés par la commune, l'équipement étant réalisé par Mlle Paquin, locataire du salon par bail commercial. Il s'agit là d'un équipement concourant à améliorer la qualité des services à la population. En ce qui concerne l'incitation financière, nous comptons sur la confirmation de l'aide du Ministère de l'Artisanat et du Commerce (FISAC), et nous avons d'ores et déjà reçu la subvention du Crédit Agricole du Cantal dans le cadre de son fonds de développement destiné à encourager les projets locaux à caractère économique.

Comme vous avez pu le constater, nous nous sommes attachés à conserver non seulement le caractère architectural de l'ancien presbytère, mais de le mettre également en valeur. Il s'agit en effet d'une demeure purement cantalienne du pays de Xaintrie, dont la construction est antérieure à la révolution française.

Troisièmement : les travaux de réfection, de protection et de **mise en valeur du patrimoine de la commune**. Quelle meilleure illustration que ce que nous venons de réaliser dans le **choeur de l'église et dans la sacristie** : opération soutenue financièrement par le Conseil Général. Naturellement la tâche n'est pas terminée mais nous comptons bien y parvenir.

** De nombreuses personnalités ont participé à cette manifestation : Mr Joly, secrétaire général de la Préfecture du Cantal représentant Mr le Préfet, Mr Lettré de la Caisse Régionale du Crédit Agricole, Mr Charbonnier de la Chambre des Métiers, Mr Aubret de la Chambre de Commerce, Mme Fraysse directrice du PACT-ARIM, Mr Verdier Président du Syndicat départemental des coiffeurs, Mr Besse de la Sous-Préfecture de Mauriac,...*

Quatrièmement : le commerce de service de proximité relevant cette fois de l'initiative privée. Il s'agit de la transformation du bar-café dit de la 3ème mi-temps en un véritable équipement multi-services, tenu par Mme Agnès Seillier.

Il faut dire qu'après la fermeture de l'école, résultant de l'échec de création d'un regroupement pédagogique, la fermeture de l'unique commerce, suite au départ en retraite de Pierrette obligeait la commune à réagir. Le projet de Mme Agnès Seillier, encouragé par son mari, tomba à point, aussi notre municipalité a fait le maximum pour soutenir financièrement et moralement l'initiative d'Agnès qui engageait des travaux importants, de mise aux normes, de séparation et d'extension des activités du bar-café et de l'épicerie. Le commerce dispose aussi d'un équipement multi-services (minitel, fax...) grâce à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie. Un tel commerce constitue un lien vital pour notre bourg, pour ses résidents, notamment pour les retraités, pour les estivants nombreux en été, et aussi pour les jeunes qui en ont fait le lieu de rencontre de leur dynamique club de football (USC). C'est une chance pour Chaussenac, lorsque l'on sait que dans le Cantal près de 60 % des communes n'ont plus de commerce alimentaire.

*"Cécile
Coiffure"*



*Point multi-services
à la 3ème mi-temps*

Pleins feux sur le commerce à Chaussenac

La commune de Chaussenac est désormais, elle aussi, pourvue d'un Point Multi-Services (14 sur le département du Cantal). L'inauguration a eu lieu le 24 septembre dernier en présence de nombreuses personnalités...

Le commerce d'épicerie-bar-tabac-presse de Mme Agnès Seillier, agréé "Point Multi-Services", propose désormais de nouvelles prestations : photocopies, recherche d'informations sur minitel, consultation de dépliants des organismes sociaux, d'informations touristiques.

La mission essentielle du commerçant "PMS" est d'assurer un rôle d'intermédiaire entre les habitants et les services, en répondant, dans le cadre de son activité, aux demandes d'information de la population en facilitant l'utilisation des matériels et en assurant la promotion des services proposés par les différents partenaires de ce dispositif.

Dans le cadre de l'opération "Points Multi-Services : 2ème génération", un ordinateur avec imprimante et accès à internet va être mis en place dans le commerce de Mme Seillier. Ce sera l'occasion de découvrir les Nouvelles Techniques d'Information et de Communication (NTIC) et de franchir une nouvelle étape de lutte contre la désertification de nos campagnes.

Contact : Service commerce de la Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie
Mme Béatrice GUICHARD - Tél. : 04.73.60.46.52

Divers...

A votre service : régime agricole

- * Pour les personnes âgées : s'adresser à Mme Arvis - Mairie de Mauriac
Tél. 04.71.68.06.80,
- * Pour les familles en difficulté : S. Valette, même adresse et même téléphone,
- * Pour les familles-enfance : M. Marrant - Riom-es-Montagnes
Tél. : 04.71.78.05.42

Congrès annuel des élus de la montagne

Il s'est déroulé cette année à Arrette (Pyrénées Atlantique) en présence de 400 congressistes venus des Vosges, des Alpes, de la Savoie, des Pyrénées,... et du Cantal (représenté seulement par 3 élus : Mme Descoeur (Salers), MM. Galtier (Pierrefort) et J. Klem (Chaussenac).

Le ministre de l'agriculture (Jean Glavany) a annoncé officiellement les mesures de "transparence GAEC" qui vont **permettre à des jeunes de s'installer en groupement familial ou non sans être obligés d'augmenter leur surface agricole et d'avoir accès à de l'ISM.**



Travaux de voirie réalisés en 1999

Ont été effectués comme prévu au budget primitif - le requalibrage et la réfection de voie communale des "Pierres du Géant" vers l'Algère, avec curage des fossés existants sur 200 mètres et création de 100 mètres de fossés, pose de caniveaux et bordures de béton, pose de 62 mètres de buses.

Le coût global s'élève à **176 794 francs TTC** dont 30 198 francs de TVA (récupérable en 2001) et une subvention de 22 600 francs.

A noter que le revêtement a été fait en "enrobé".



Réseau d'eau potable

* Tous les abonnés ont reçu leur facture d'eau au mois de novembre. Nous avons joint à cette facture un dépliant édité par l'agence "Adour-Garonne" sur lequel figure notamment les tarifs moyens pratiqués sur le bassin versant hydrographique dont on dépend.

* Entretien du réseau : nous avons dû procéder en urgence à la recherche et à la réparation de deux fuites d'eau : En octobre sur la conduite "Cussac-Ostenac" puis le 10 novembre sur une vanne située au Puy de Vidal alimentant le bourg.

Les réparations ont pu être réalisées dans les meilleurs délais possibles grâce à la diligence de notre premier adjoint et de messieurs Dumas et Lucas.

La municipalité remercie les habitants concernés d'avoir supporté les désagréments subis à l'occasion de ces ruptures d'alimentation en eau potable.

* Château d'eau : des tests sont actuellement réalisés afin de détecter une microfissure sur la partie supérieure du réservoir.

Il va falloir en tenir compte... le réseau d'eau vieillit... : on a dû constater que les deux fuites qui se sont produites depuis un an sur la section "Cussac-Ostenac" sont dues au vieillissement de la conduite d'origine : porosité du matériau "fibro-ciment", ... : la municipalité a demandé, à la Direction Départementale de l'Agriculture d'étudier rapidement un projet afin de refaire une conduite neuve sur cette section.

Le conseil municipal devra décider de l'investissement nécessaire et prévoir l'inscription des crédits au budget "eau-assainissement".

L'EGLISE DE CHAUSSENAC :

témoign de l'histoire de la paroisse

et patrimoine architectural

L'édifice actuel témoigne d'architectures et de transformations que l'on peut distinguer pour ainsi dire, en trois églises : la primitive dédiée, dès son origine, à Saint-Etienne antérieure à la fondation de l'abbaye de Brageac, celle de la période s'étendant du XIIème siècle à la révolution et enfin l'église actuelle.

Le chœur du XIIème siècle est de style roman limousin, caractérisé par l'absence d'abside. Les transformations ultérieures lui ont donné un caractère gothique. L'ancien maître-autel qui date de 1774, et les autres retables abrités dans les chapelles sont magnifiques, le clocher construit en 1880, pour remplacer un clocher à peigne, abrite notamment une cloche offerte en 1767 par l'abbesse de Brageac...

On peut d'ailleurs se reporter à la brochure, publiée par la municipalité en juillet 1995, intitulée "des siècles d'histoire à Chausсенac" pour découvrir d'autres détails sur cet édifice dont l'entretien est de la responsabilité de la commune depuis 1903. La municipalité prit rapidement conscience de la richesse de cette église qui n'avait, pour ainsi dire, jamais fait l'objet de restauration importante depuis un siècle. Heureusement peut-être et on peut citer l'analyse d'un de nos concitoyens : *"n'ayant pas succombé à une mode récente de mise à nu des surfaces, mise à nu qui, souvent, n'aboutit qu'à la révélation de maçonnerie ou de plâtres de facture souvent imparfaite et qui, en tout cas, contribue à une nudité quelque peu triste dépourvue d'atmosphère, l'église a conservé la plus grande partie des peintures qui décorent ses murs et ses voûtes"*.

Après avoir restauré la sacristie, répertorié, protégé et mis en valeur les objets de culte, il a donc été décidé de restaurer l'intérieur de l'église en commençant par le chœur. Le montant des travaux s'est élevé à 151 000 F, le Conseil Général apportant une subvention de 22 000 F.

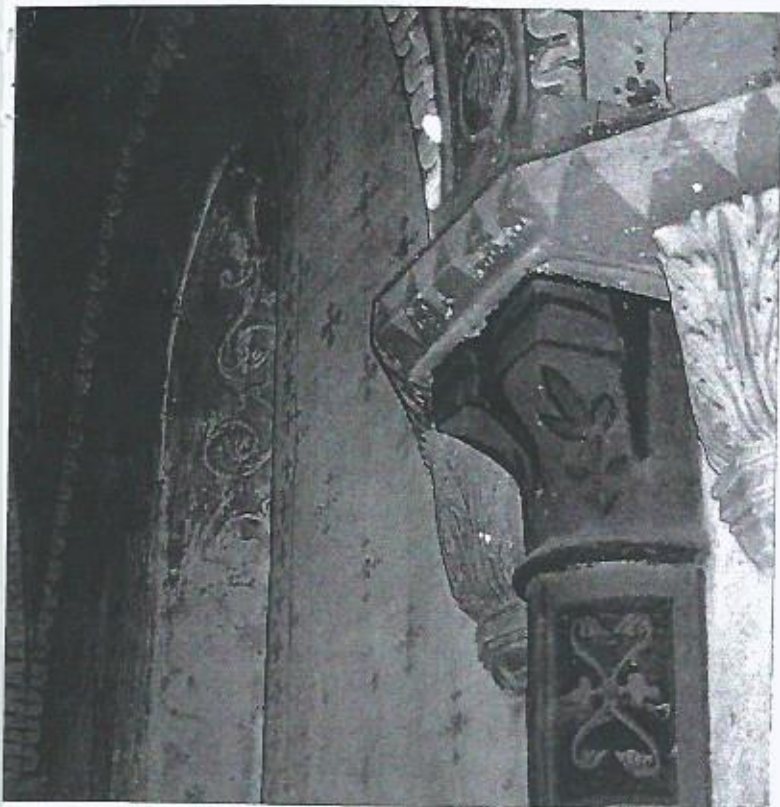
On ne peut être que séduit par les résultats de ces travaux de restauration qui ont permis de conserver à l'église ce caractère chaleureux voulu par ceux qui avaient décidé, à l'époque, de l'orner et de la décorer ainsi. L'austérité est certes une valeur, mais la chaleur de cette décoration était empreinte d'allégresse et devait à l'époque contribuer à donner aux croyants la joie de vivre, la convivialité et la fraternité.

"Autant de ciment social nécessaire à la vie de chacun qu'elle soit chrétienne ou citoyenne, ou les deux à la fois", comme j'ai été amené à le dire dans le mot d'accueil prononcé lors de la visite de Monseigneur René SEJOURNE - le 1er août dernier.

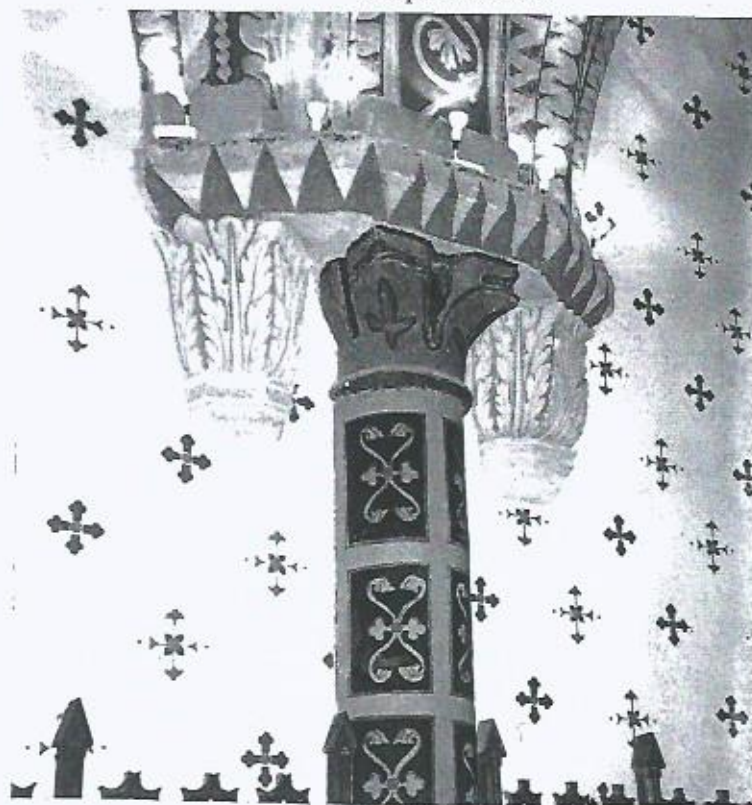
En effet, répondant à l'invitation de la municipalité, Monseigneur l'évêque de Saint-Flour s'est rendu à Chaussenac lors de notre fête patronale. Il a célébré avec Monsieur le curé De Laval la messe dominicale. Le "vin d'honneur" qui se déroula en présence de nombreux participants fut l'occasion d'un échange de vues.

"Face aux évolutions démographiques, la vie paroissiale comme la vie communale ne peuvent plus s'organiser comme d'antan ; la dynamique interparoissiale aura d'autant plus de chance de réussir que les élus locaux auront l'intelligence et la volonté de créer de nouvelles solidarités à l'échelle intercommunale voire intercantonale".

Jacques KLEM



AVANT
les travaux



APRES
les travaux

Pour la défense des langues régionales...

Vous trouvez ci-dessous la réponse adressée aux responsables cantaliens qui se mobilisent pour la défense, la pratique et le développement de langue d'oc, suite à un courrier adressé à tous les maires du Cantal :

"J'apprécie la langue d'oc comme un élément important de notre patrimoine culturel. On ne peut nier les influences successives des cultures : celtique, gallo-romaine et judéo-chrétienne sur les pays d'oc. La langue d'oc est l'un des éléments d'une civilisation rurale de nos territoires. L'urbanisation et le système éducatif scolaire ont réduit les possibilités de la pratique des langues régionales par les jeunes générations. Certes l'enseignement du français constitue une nécessité pour l'unité de la nation et de la république française. Par contre l'apprentissage et la pratique de la langue d'oc ne peut que contribuer au renforcement du niveau culturel de notre jeunesse. On constate d'ailleurs que les polyglottes sont généralement des individus cultivés et maîtrisant très bien leur langue maternelle tout en pratiquant les autres langues. La langue d'oc ne peut être qu'un enrichissement personnel et collectif. L'envahissement "sauvage" de la culture anglo-saxonne pose apparemment moins de question aux grands défenseurs de la langue française.

Les alsaciens, les basques et les bretons n'ont jamais exprimés une quelconque remise en cause de leur identité française tout en revendiquant leur droit à pratiquer leur langue régionale. Il en est de même pour les occitans.

En conséquence, j'adhère au principe de la signature de la charte des langues régionales de France avec modification de la Constitution française.

Avec mes salutations les meilleures - J. KLEM - Maire"

* ————— * ————— * ————— * ————— * ————— * ————— * ————— * ————— * —————

Histoire et patrimoine

○ *L'association V.V.V* qui regroupe aux Pays-Bas les descendants des migrants cantaliens (XVIII au XIXème siècle) va fêter son 15ème anniversaire.

○ Les actes du colloque organisé en juin 1998 ayant pour thème "*Le Pays Pléaudien et la Xaintrie*" : terres de migration aux Pays-Bas, en Espagne, en Belgique, en Bretagne... du XVIIème siècle au XIXème siècle" se révèlent intéressants : 60 exemplaires ont été diffusés.

○ *Deux sculptures de l'église* : - inscrites à l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers - classés parmi les monuments historiques :

Il s'agit d'un arrêté préfectoral du 8 septembre dernier. Les deux sculptures concernées sont :

- Statue de Sainte Marthe et la Tarasque : bois sculpté et polychrome - XVIIème siècle (placée actuellement dans la nef - à droite en rentrant),

- Statue de Saint Laurent martyr - bois sculpté doré, argenté et polychrome - du XVIIIème siècle - (placée à gauche de l'arc triomphal).

○ *Dans l'Eglise* : peut-être avez-vous remarqué une plaque commémorative - en marbre blanc - Ecrit en latin, elle rappelle la mémoire de Camille YRONDY, né à Escladines en 1725 de Antoine YRONDY et de Marguerite DUFOUR : il fut élève au collège de Mauriac (tenu par des jésuites) puis au grand Séminaire de Clermont-Ferrand. Il fut ensuite curé à Saint-Martin-Cantalès. Prêtre réfractaire, il fut déporté à l'île Madame près de Rochefort sur mer où il mourut en 1794.

○ Lorsque les migrants cantaliens devenaient "*maître-ouvrier*" avant l'heure - à AMSTERDAM :

Selon les archives du "corps de métier Saint-Eloy" à Amsterdam (Hollande), les migrants devaient devenir tout d'abord citoyen de la cité avant de présenter leur "chef-d'oeuvre" de maître ouvrier et cela dès la fin du XVIIIème siècle.

On peut citer quelques exemples :

* "Le 18.04.1781 - Adrien MIALLET d'Auvergne, citadin d'Amsterdam - a fait son chef d'oeuvre comme chaudronnier le 26.05.1781.

* Le 13.03.1787 - Jean MOUILLE de Pleaux, citadin d'Amsterdam - a fait son chef d'oeuvre comme chaudronnier le 21.08.1787.

* Le 05.05.1789 - Joseph LAVIALLE de Tourniac..."

(Source : recherches de Mr et Mme P-Y Lestrade - PB)

A propos des premiers pas des écoles primaires communales laïques ou congréganistes en 1874, 1875... avant que ne soient créés les écoles publiques du début du début de ce siècle :

** Lorsque l'école vivait au rythme des activités agricoles... (1874)*

"Congés du jeudi" : un certain nombre d'instituteurs et d'institutrices ont l'habitude, quand il y a jour de foire ou de marché dans leur région, de transférer à ce jour le congé du jeudi, sans en avoir obtenu préalablement la permission de leur Inspecteur..."

"Changement des heures de classe pendant la saison d'été : dans l'intérêt de l'agriculture, et pour rassurer une plus grande fréquentation des écoles, les instituteurs pourront être autorisés à changer leurs heures de classe,... avec autorisation spéciale de MM. les Inspecteurs..."

"Enseignement théorique et pratique de l'agriculture dans une école au moins par canton : ... sur le canton de Pleaux : Mr Varagne, instituteur à Ally, a la jouissance d'un jardin, il est mieux placé que tout autre du canton sur un bon sol et auprès de bons agriculteurs, il fait déjà lire l'agriculture de Planchard..." et à "Saint-Bonnet, d'où est partie surtout la réputation de la race bovine de Salers, est pourvu d'un instituteur qui est agriculteur et éleveur lui-même..."

"Il impose, de faire cesser cet abus qui consiste à retirer de l'école les enfants de 6 à 13 ans pour les employer, dès les beaux jours, aux travaux de l'agriculture..."

** Nominations d'instituteurs...*

- le 23 novembre 1874, Melle RONGIER Marie, institutrice communale à Tourniac, institutrice communale mixte à Saint-Remy-de-Salers.

- Le 30 avril 1877, Mlle MATHAU Christine, institutrice de hameau à Laferrière de Tourniac.

** A propos de la mixité dans les écoles !!... Une instruction du 12 mai 1867 précise : "en principe, il est à désirer que toutes les communes aient une école spéciale à chaque sexe, ...".*

** Délégués cantonaux nommés en 1874 pour Pleaux :*

PAU : Curé pour Pleaux, Barriac, Chaussenac,
POUGHEOL : Maire pour Saint-Martin-Cantalès, Loupiac et Sainte-Eulalie,
PAGIS : Curé pour Drignac, Escorailles, Brageac et Tourniac,
CHEVALIER : Maire pour Ally et Saint-Christophe.

** Concession de cartes géographiques à l'école de filles de Chaussenac en 1875.*

** En 1875, déjà des inondations dans le midi...*

"Un redoutable fléau vient de frapper les contrées du sud-ouest de la France. Les fleuves et les rivières, grossis par des pluies torrentielles, ont débordé, portant le ravage dans les champs, la destruction et la mort dans les villages et dans les villes..."

Une souscription fut lancée dans chaque école, dont les résultats furent les suivants, en juillet 1875 :

A Barriac (Rodes, instituteur et Rodes, institutrice) 13 francs 35
A Chaussenac (Delmas, instituteur et Delfraissy, institutrice) 21 francs
Au Puy Soutro d'Ally (Maury, institutrice) 13 francs 50

** Ecoles gratuites ?...*

La loi du 15 mars 1850 par l'article 36 indiquant : *"toute commune a la faculté d'entretenir une ou plusieurs écoles entièrement gratuites, à la condition d'y subvenir sur ses propres ressources..."*

Toutes les communes n'ayant pas les capacités financières pour assurer la construction des écoles et le salaire des instituteurs, l'Etat et les Départements s'engagèrent à participer financièrement à ces charges seulement à partir de 1867.

"La justice, comme la saine politique, voulait que le bénéfice de la gratuité complète de l'école ne fût pas accordé seulement aux habitants des grandes villes où se trouvent déjà réunis tant de secours pour les classes laborieuses, mais que les communes rurales pauvres, celles où il y a un grand nombre de cultivateurs peu aisés, purent elles aussi, acquérir cet avantage..."

A noter que seules les familles indigentes pouvaient prétendre à la gratuité de l'enseignement pour leurs enfants (50 % des effectifs environ).

** Règlement : circulaire ministérielle du 7 février 1843.*

Art 44 : *"Les instituteurs ne prononceraient en public aucun discours qui n'aurait pas été soumis, au moins quinze jours d'avance, à l'examen et à l'approbation de l'autorité académique..." !!*

Source : Bulletins de l'instruction primaire du CANTAL de 1874 à 1875.

*Après en avoir délibéré
Vote une imposition d'un centime addi-
tionnel au principal des quatre contributions
directes et destiné à couvrir le surcoût de dépenses
de l'instruction primaire résultant pour l'année
1846 de l'application de la loi du 19 juillet
dernier.*



Le mot des associations...

Association des anciens combattants et prisonniers de guerre "Chausсенac-Brageac"

Nos représentants ont participé à toutes les manifestations estivales organisées par les autres associations et par notre municipalité.

Plus récemment, nous avons organisé les cérémonies du 11 Novembre - recueillement devant les monuments aux morts de BRAGEAC et de CHAUSSENAC et cela en présence des maires des communes, les conseillers municipaux et de nombreux habitants.

Le repas annuel s'est déroulé à la salle des fêtes de Chausсенac en présence de Messieurs André Dayral, maire de Brageac et de Jacques Klem, maire de Chausсенac et de Monsieur Abel Picaronny, adjoint.

Le Président,
P. VANTAL

Comice Agricole

C'est par un temps maussade que s'est déroulé le 3 octobre dernier le traditionnel comice agricole. Six jury s'étaient donnés rendez-vous devant les "Pierres du Géant" pour départager les 111 bêtes appartenant aux 13 exposants venus de plusieurs communes.

Cette année le 1er prix d'honneur a été décerné à l'élevage de Monsieur Dayral Alain.

En soirée, les exposants se sont retrouvés à la salle des fêtes pour le banquet traditionnel et pour la remise des prix (coupes, cloches, plaques).

Merci à tous les généreux donateurs.

Félicitations à tous,

Le Président,
J. VERGNE



Les membres du jury : Comice édition 1999

Comité des fêtes

Petit retour sur les dernières activités...

Le 13 juillet : les festivités ont été effectuées en commun avec le comice agricole. Le comice ayant la partie repas (génisse à la broche), le comité assurant la partie festive (bal, feu d'artifice, etc...).

La fête patronale a été animée par les "Troubadours du Comminges", les "vallons de la Ganelle" ont résonné de musique et chants pyrénéens du samedi au lundi (spectacles, animations des rues, retraite aux flambeaux, aubades,...). Les troubadours ont aussi enchanté l'inauguration, de la partie rénovée de l'Eglise, en présence de Monseigneur Séjourné, évêque de Saint-Flour. Nous leur disons simplement merci pour la gentillesse et la disponibilité qu'ils nous ont accordé.

Un motocross d'enfer s'est déroulé sur le terrain de la Ganelle.

Merci à : la population de Chaussenac,
l'ensemble des bénévoles (comité compris) qui ont oeuvré pour notre fête,
Mrs Paul, Jean-Marc Delbos et Jean-Louis Lafon pour le prêt du terrain de la
Ganelle,

Fernand Chanut et sa soeur pour le prêt de l'étang pour le feu d'artifice,
Les pompiers d'Ally pour la sécurité,
La municipalité et certaines associations de Pleaux qui nous ont aidé (prêt du matériel, de locaux pour l'hébergement du groupe folklorique, etc...)
J'espère n'avoir oublié personne, ce serait involontaire.

Le 3 octobre - Soirée dite "HALLOWEEN", notre traiteur de Figeac nous a mitonné des magrets de canard au poivre vert tout simplement sublimes. Quant à l'animateur Daniel Dieux, avec son orgue Limonaire, c'est ce que nous pouvons appeler le "plaisir des Dieux".

Pour des raisons techniques la rubrique "Combien ça coûte..." est reportée au prochain bulletin.



Les Troubadours du Comminges en l'église de Chaussenac

La recherche de la "Pierre du Géant", en accord avec l'entrepreneur et le Service Régional de l'Archéologie est reportée au printemps ainsi que la mise en valeur de la fontaine Saint-Etienne.

Le Réveillon de l'An 2000 - est limité à 100 personnes - celui-ci ayant lieu dans la salle des fêtes.



"La fête c'est vous qui la faites !!!"

Le concours des maisons et jardins illuminés est reconduit. Le jury passera entre le 20 et le 23 décembre.

Merci aux personnes qui ont fait don au comité des sommes qu'elles avaient reçues en dédommagement de la consommation d'électricité pour illuminer les sapins soit dans le bourg soit dans les villages pour les fêtes de fin d'année 1998.

Sapins de Noël et illuminations seront installés début décembre dans Chaussenac et ses villages.

A l'aube du **Millénium**, le Comité des Fêtes et moi-même souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année et adressons nos meilleurs voeux de bonheur, joie et santé à tous les Chaussenacois résidents et à tous ceux qui vivent au loin de leur petite patrie pour **l'an 2000**.

Le Président,
A. CHAMELOT





Activités - Saison de chasse 1999

Nombre de permis de chasse :	1997 : 15 permis
	1998 : 19 permis
	1999 : 17 permis

Cartes sociétaires :	30 à 290 francs
Cartes étrangers :	2 à 680 francs

Plans de chasse (chevreuils) : 17 bracelets ont été alloués à l'A.C.C.A.
Prix du bracelet : 150 francs

A ce jour, 7 chevreuils tués, 2 chevreuils distribués aux exploitants agricoles habitant sur la commune de Chaussenac.

Lâcher de gibiers : A ce jour, 10 lièvres, 40 faisans de tri, 15 perdreaux reproducteurs pour un montant total de 7040 francs.

Protection des récoltes :

Une quinzaine d'hectares de maïs ont été protégés contre les dégâts de sangliers et de blaireaux soit par une clôture électrique, soit par produit répulsif.
Protection efficace puisque aucun dégât important n'a été constaté.

Sécurité :

La fédération des chasseurs du Cantal a mis à disposition des A.C.C.A, des panneaux de consignes de sécurité pendant les battues, des casquettes et gilets fluo.

Un effort doit être fait de la part des chasseurs pour diminuer au maximum les risques d'accidents toujours possibles.

*La saison bat son plein,
Une bonne année pour le lièvre et le chevreuil,
La migration des palombes commence, alouettes et autres suivent...*

Le Président,
M. LAYGUES



*Coupe Barrès
1999*

"USC 1999-2000"

Avant d'aborder la saison actuelle faisons un petit retour en arrière sur cette superbe campagne qui vient de s'écouler où l'USC a réussi le doublé : "montée en 1ère division" et "la victoire en Coupe Barrès".

Cette équipe de copains "joueurs ou dirigeants" vient d'écrire une nouvelle page de la vie du Club. L'USC est le seul club du canton et le restera certainement longtemps à avoir remporté deux coupes. La Comborieu en 1980 et 19 ans plus tard la Barrès ; encore une fois bravo à tous et continuons de faire vivre le club avec cet esprit d'amitié et de solidarité qui l'anime.

En ayant terminé la saison le 4 juillet, il fut très difficile de "remotiver" les troupes dès le 20 août pour préparer cette nouvelle saison. Cela explique un départ difficile d'autant plus que de nombreux joueurs ont également été victime de blessures lors des matchs de préparation ; mais petit à petit le groupe redevenait homogène et devait parvenir à s'imposer et atteindre l'objectif fixé : finir dans les 5 premiers.

Le 21 août dernier a eu lieu comme tous les ans la fête du foot. On avait souhaité organiser à cette occasion un match de jeunes joueurs nationaux. C'est donc avec plaisir que nous avons reçu "l'AFC Aurillac" et le "Clermont Foot Auvergne". Nous avons pu assister à une rencontre de très bonne qualité technique sur une pelouse parfaite préparée depuis longue date et qui a agréablement surpris beaucoup de monde notamment le Président du District de Football du Cantal ainsi que l'encadrement des deux clubs.

Seule ombre au tableau : sur les 30 clubs invités, pour l'occasion par l'USC, dont un très grand nombre possède des équipes de jeunes, un seul s'est déplacé, en l'occurrence Sansac-de-Marmiesse. Nous avons surtout regretté l'absence des clubs voisins.

Nous déplorons également l'absence de la presse locale. Pourquoi serait-il plus intéressant de retracer toutes les semaines du 15 juin au 15 septembre diverses manifestations locales (vidéogreniers, marchés de pays, ...) et ne pas faire un reportage sur une manifestation sportive avec des jeunes sportifs nationaux de la région Auvergne. C'est bien regrettable ...

Enfin dans les semaines qui viennent les joueurs de l'USC vont rendre visite à la population de Chaussenac pour leur présenter le calendrier de l'an 2000.

Bonne fin d'année à tous et à bientôt,

Le Président,
B. DUFAYET

Club Rencontre



Nous voilà déjà en fin d'année, l'heure du bilan des dernières activités du Club est arrivée.

- **Juin** : Promenade en petit train à la Bourboule, déjeuner à Orcival, visite du Musée de la Toinette à Murat-le-Caire, soupe au fromage à Escorailles.

- **15 août** : Kermesse annuelle qui comme chaque année a connu un franc succès, merci à tous : bénévoles, donateurs, consommateurs, etc...

- **28 septembre** : Deuxième sortie en Corrèze, visite des pans de Travassac, déjeuner à Aubazine, visite de la chocolaterie Bovetti, atelier du moulin et fabrique de bougies à Egletons, soupe au fromage à Pleaux.

- **7 novembre** : Deuxième "Thé dansant" avec Stéphane Damprund et Philippe Frayssac.

- **21 novembre** : Repas de fin d'année au restaurant "La Bonne Auberge" à Mauriac, Monsieur le Maire était également parmi nous ; nous lui adressons nos remerciements pour sa présence et son "humour", sans oublier Madame Klem, son épouse.

Le Club vous souhaite d'ores et déjà de "Joyeuses fêtes" de fin d'année et vous adresse ses meilleurs voeux pour l'an 2000.



La secrétaire,
N. DAVID

Repas de fin d'année

Patrimoine de Chaussenac

L'association "Patrimoine de Chaussenac" créée en 1998, domiciliée à la mairie, dans l'attente d'un local en propre, et qui recense à ce jour environ 70 adhérents ayant acquitté la cotisation annuelle de 100 Frs, profite de l'espace qui lui est offert par le bulletin municipal de Chaussenac pour se faire connaître de l'ensemble de ses lecteurs.

Son objet est l'apport de concours financiers conjoints à ceux d'autres collectivités publiques aux dépenses liées à la sauvegarde ou à la mise en valeur d'éléments du patrimoine commun des habitants de la commune de toute nature, essentiellement architectural (croix, fontaines, lavoirs, moulins, murs) ou pictural ou documentaire ou même linguistique.

A ce propos est en cours la rénovation d'une toile d'un intérêt artistique reconnu des spécialistes (la lapidation de Saint-Etienne) qui viendra enrichir le mobilier de l'église déjà pour parti (le chœur) remarquablement restaurée.

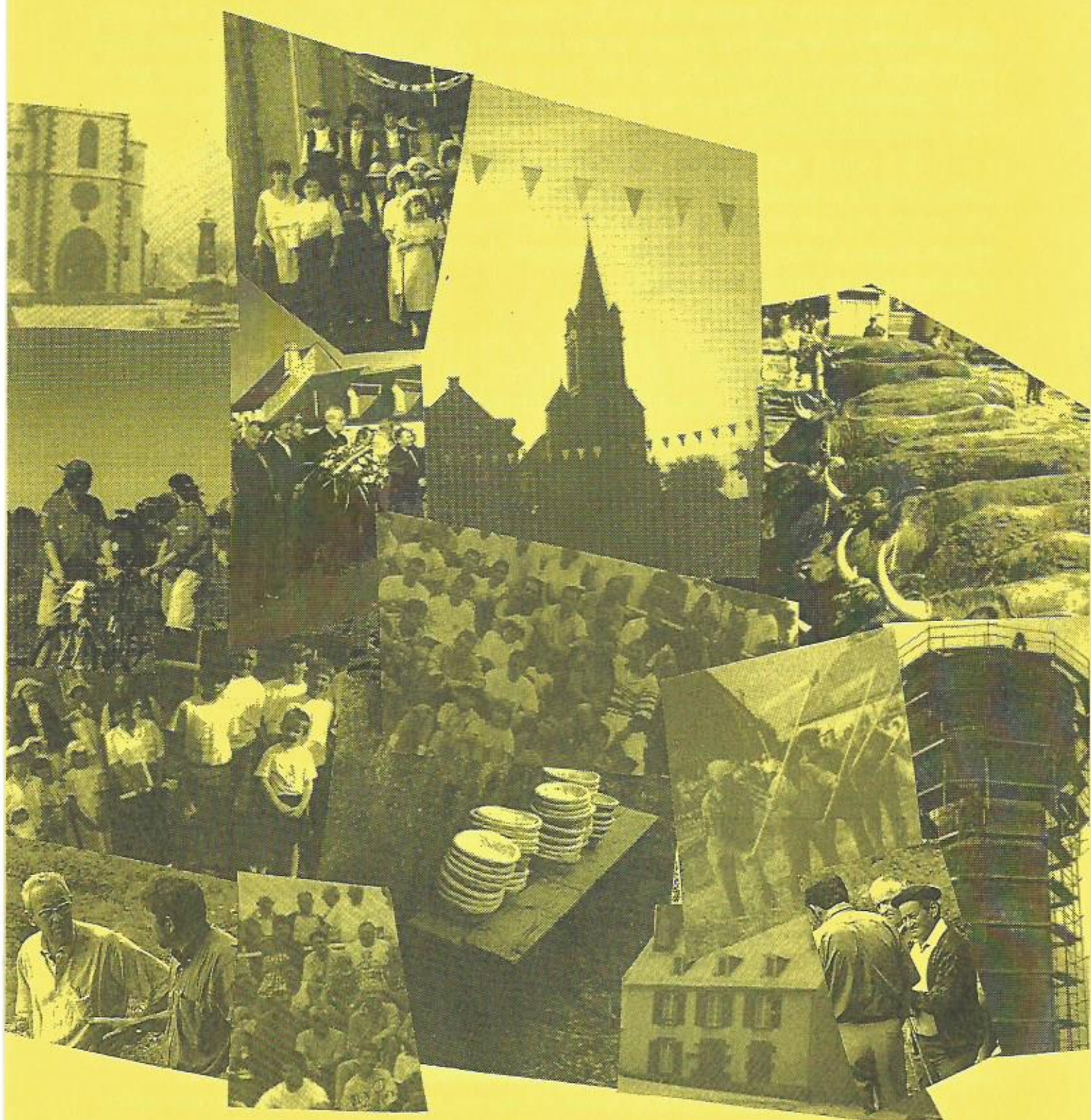
L'association accueillera toujours avec satisfaction tous ceux que le patrimoine ne laissent pas indifférents.

Le Bureau



Visite des travaux dans le chœur de l'église

Un monde rural riche de son histoire



Son avenir continuera à se construire en ce XXI^{ème} Siècle